

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20230221-03-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/03/2023

Séance du 21 février 2023

Convoqué le : 15 février 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 21 février 2023

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un février, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAUX, Mme LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, ROUX, MM., BESSEC, GAILLARD, FOUACHE, Mme COLBOC, M. BOUTIN, Mmes COUTANCE, MORISSE.-

Etaient excusés : Mme VAL (pouvoir donné à Mme PEIGNEY), MM. COMBE (pouvoir donné à Mme EUDIER), HELLO (pouvoir donné à M. COURSEAUX), Mme BEAUJOUAN, (pouvoir donné à Mme LEROY), MM. DACHER (pouvoir donné à M. BESSEC), BERTRAND (pouvoir donné à Mme MAILLARD), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme STIL), Mme MAIZERET (pouvoir donné à M. COLLETTE), M. LECLERCQ (pouvoir donné à Mme MORISSE).-

formant la majorité des membres en exercice

Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°03/2023 : Petites Villes de Demain - Contrat de sécurité - approbation et autorisation de signature

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, organisée territorialement autour d'un centre-bourg, joue un rôle de centralité sur la circonscription de la Brigade Territoriale Autonome de SAINT ROMAIN DE COLBOSC. Ce rôle, la croissance de la commune, son attractivité et ses nombreux projets l'ont amenée naturellement à adhérer au programme Petites Villes de Demain.

Petites Villes de Demain est un programme d'appui aux petites villes, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet transversal de revitalisation autour des thématiques suivantes : Habitat, Commerce, Espaces publics, Equipements et services, Valorisation du patrimoine, Mobilité.

Il s'agit d'un ensemble d'outils d'accompagnement au service des communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité. La liste des

communes éligibles a été établie par l'Etat. Le programme est défini sur la durée du mandat des équipes municipales jusqu'à 2026.

Le programme est piloté par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et concerne également, sur le territoire communautaire, les communes de Criquetot-l'Esneval et Etretat.

Les engagements des partenaires ont donné lieu à la signature d'une convention cadre entre les communes lauréates, l'EPCI et les partenaires institutionnels sous forme d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT).

En articulation avec les thématiques qui sont au cœur du programme, les parties ont souhaité développer un volet spécifique, lié à la sécurité.

A ce titre Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le contrat de sécurité qui était joint en annexe de la note de synthèse relative à la présente séance et de l'autoriser, ou son représentant, à le signer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

APPROUVE le contrat de sécurité proposé par la Gendarmerie
AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer le contrat de sécurité.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Carole STIL

